



Il est strictement interdit de :

**FUMER – MANGER – BOIRE – D’UTILISER SON TELEPHONE PORTABLE**

En cas de nécessité, il pourra être fait appel aux forces de l’ordre.

**II. CONDITIONS D’ACCES :**

Chaque utilisateur doit mentionner sur le cahier prévu à cette effet : son nom, son prénom, son heure d’arrivée et le poste sur lequel il va se connecter.

Le temps de connexion sur le poste est limitée à 1 heure maximum par jour sauf pour le travail scolaire. Toute personne quittant le poste avant son heure ne peut en aucun cas se reconnecter.

Les disquettes ou C.D utilisés à l’extérieur du « POINT CYB » devront être passés au contrôle antivirus par l’animateur.

**III. CONDITIONS D’UTILISATION DES POSTES DE CONSULTATION :**

Il est interdit de tenter de déparamétrer les postes de consultation.

Il est interdit de tenter de démonter quelque partie que ce soit des éléments du poste de consultation.

L’utilisateur doit impérativement suivre les indications apparaissant à l’écran ainsi que les consignes qui lui sont données par l’animateur.

L’utilisateur pourra conserver, en copie sur une disquette ou un C.D ou clé usb le fruit de ses recherches ou de sa session de travail. Toutefois les sauvegardes ne s’effectuent seulement sur des disquettes ou C.D vérifier par l’animateur au contrôle antivirus. Le « POINT CYB mais également à disposition du public des disquettes ou C.D, au prix de 1€50. De plus, l’impression des documents en noir et blanc sera facturé 0.15€ et les documents couleurs 0.46€.

**IV. LIBERATION DES POSTES :**

Après une heure de consultation, le poste devra être libéré par toutes les personnes qui l’entourent, y compris par celles qui accompagnent l’utilisateur.

**V. CONSULTATION DU WEB :**

**TOUTE CONSULTATION D’UN SITE CONTRAIRE A L’ORDRE PUBLIC ET AUX BONNES MŒURS EST INTERDITE ET DONNERA LIEU A LA DECONNEXION IMMEDIATE, A SANCTION, VOIRE A DES POURSUITES PENALES.**

## **VI. RESPECT DU CODE DE LA PROPRIETE INTELECTUELLE :**

L'utilisateur est tenu de respecter les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Il lui est interdit de disséminer, par copie, courrier électronique ou tout autre moyen les données ou œuvres consultées sur le web (seule la copie pour usage strictement privé est licite). A cette fin, il se conformera aux directives qui lui seront données par l'animateur.

La communication à des correspondants extérieurs, via le réseau ou par tout autre moyen, de mots de passe ou codes confidentiels est interdite.

Toutefois l'utilisation de MSN Messenger est tolérée à condition qu'aucune photo allant à l'encontre de l'ordre public et des bonnes mœurs soit échangées.

## **VII. RESPONSABILITE :**

La détérioration du matériel par des utilisateurs entraîne la mise en cause de leur responsabilité civile.

En cas de détérioration volontaire, leur responsabilité pénale est susceptible d'être mise en cause.

La ville de la Flèche ne pourra être tenue pour responsable des éventuels problèmes de connexions survenant en cours d'utilisation.

## **VIII. PUBLICITE DE CE REGLEMENT :**

Le présent règlement sera affiché de manière permanente dans les locaux du « POINT CYB », dans un lieu visible de tous. Chaque utilisateur devra en prendre connaissance avant sa première connexion.

## **IX. CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DE CE REGLEMENT :**

L'animateur a pouvoir d'appliquer des sanctions en cas de non respect du règlement, sous forme soit d'un rappel à l'ordre, soit d'une interdiction d'accès temporaire ou définitive au « POINTCYB ».